

29 Septembre 2005

## AIR FRANCE AUGMENTE LA SURCHARGE FUEL

---

En raison du niveau extrêmement élevé des cours du pétrole, Air France augmente la surcharge fuel de 1 euro sur les lignes domestiques, 2 euros sur les vols moyen-courriers et 6 euros sur les vols long-courriers.

Cette augmentation, perçue sur les billets émis en France à partir du 4 octobre 2005, sera supprimée dès que le cours du baril repassera au-dessous de 55 dollars pendant 30 jours consécutifs.

### **Avertissement relatif aux déclarations et éléments de nature prévisionnelle**

Des déclarations et éléments de nature prévisionnelle concernant l'activité d'Air France-KLM figurent dans le communiqué de presse ci-dessus. Ils comprennent notamment des informations relatives à la situation financière, aux résultats et à l'activité d'Air France et de KLM ainsi qu'aux bénéfices escomptés de l'opération envisagée. Ils sont fondés sur les attentes et estimations de la direction d'Air France-KLM.

Ces déclarations et éléments de nature prévisionnelle comportent des risques, des incertitudes et sont susceptibles d'être affectés par des facteurs connus ou inconnus qui, pour beaucoup d'entre eux ne peuvent être maîtrisés par Air France-KLM et ne sont que difficilement prévisibles. Ils peuvent entraîner des résultats substantiellement différents de ceux prévus ou suggérés dans ces déclarations. Ces risques comprennent notamment : le risque que les synergies attendues ou économies escomptées ne puissent être réalisées ; le risque de dépenses non envisagées ; l'incertitude de l'évolution des relations avec la clientèle, les fournisseurs et les partenaires stratégiques ; et plus généralement tout changement défavorable dans la conjoncture économique, l'intensification de la concurrence ou la modification de l'environnement réglementaire qui pourrait affecter l'activité d'Air France et de KLM. Cette liste de facteurs de risque ne saurait être considérée comme exhaustive.

Il convient de plus de se reporter aux documents soumis à la Securities and Exchange Commission (comprenant le s Annual Reports on Form 20-F pour l'exercice fiscal clos au 31 mars 2005), dans lesquels figurent une information plus détaillée concernant les facteurs de risques ou événements susceptibles d'entraîner des résultats substantiellement différents de ceux annoncés par Air France et KLM.

---

Site internet : [www.airfranceklm-finance.com](http://www.airfranceklm-finance.com)

Contact investisseurs : Dominique Barbarin – +33 (0)1 41 56 88 60 – [dobarbarin@airfrance.fr](mailto:dobarbarin@airfrance.fr)

Contact analystes : Fabrice Andriveau – +33 (0)1 41 56 72 59 – [faandriveau@airfrance.fr](mailto:faandriveau@airfrance.fr)